

AR Prefecture

016-211600903-20220216-2022\_5-DE  
Reçu le 02/03/2022  
Publié le 02/03/2022

# CHATEAUNEUF sur Charente

Ville de Châteauneuf sur Charente  
Membres en exercice: 27  
Membres présents: 21  
Suffrages exprimés: 26

République Française

Délibération N° 2022-05  
Conseil Municipal du 16 Février 2022

**DATE DE CONVOCATION** : 10 Février 2022

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE - K.GAI - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FREON - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - K.PERROIS - S.BROUILLET - A. DUBRUN - F. GUIRAO - H ROSARIO - E. PILLARD CLEMENTEL - S.RAYNAUD - P.BERTON - C. RAFIN - J. MARTINEAU -

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à T. DEGRANDE- P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - - W. BOURGEAU donne pouvoir à J.P. DESLIAS - S.BUTET donne pouvoir à P. BERTON - P. MAURY donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

**CONSEILLER MUNICIPAL EXCUSÉ** : S. DELIMOGE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : J. MARTINEAU

**OBJET** : GRDF - CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CANALISATION SOUS VOIRIE HLM LA CROIX CHADENNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme ;

Considérant la nécessité de procéder à la mise en place d'une canalisation sous voirie HLM la Croix Chadenne ;

Considérant que pour procéder à la mise en place de cette canalisation, il convient de signer une convention de servitudes avec GRDF qui va réaliser ces travaux ;

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la commune et GRDF ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 26 voix pour :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de servitudes avec GRDF pour la mise en place d'une canalisation sous la voirie HLM Croix Chadenne.

27/02/2022  
15h00



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE